

La com de com, le nez dans les comptes

> Bien que la communauté de communes s'appuie sur un excédent de plus de six millions d'euros, celle-ci s'apprête à lancer de lourds investissements : RPC, déchetterie, restauration de ses locaux... On ne lâche rien sur l'utilisation des fonds, d'ailleurs plusieurs subventions ou participations ont été revues à la baisse voir retoquées.

Premier conseil communautaire depuis l'élection du nouveau bureau directeur de l'intercommunalité des cantons de Rue et Crécy. À l'ordre du jour, c'étaient essentiellement des chiffres qui attendaient les délégués, puisqu'on débutait en premier lieu par la fixation des indemnités des élus.

Indemnités des élus

En l'occurrence, 1 330,51 euros bruts mensuels pour le président Claude Hertault, et 722,27 euros bruts mensuels pour Éric Botte, conseiller de Crécy, Valérie-Anne Canal, maire d'Yvrench, Isabelle Alexandre, maire d'Estrées-Crécy, Pierrick Lukowski, conseiller du Crotoy, Marie-Claude Fourdinier, adjointe de Quend et Vincent Dubois, maire de Vercourt. À noter que l'enveloppe annuelle représente 80 000 euros, soit quelque 17 526 euros de moins que l'enveloppe maximum qui pourrait être accordée. Une proposition votée à l'unanimité. Dans la foulée, on désignait la composition de la commission d'appel d'of-

fres, à laquelle Claude Hertault proposait les noms de Gérard Lheureux, maire de Crécy, Alain Spriet, élu de Vron, et Vincent Dubois, maire de Vercourt, en tant que titulaires (Franck Bouchez, adjoint de Crécy, Valérie-Anne Canal, maire d'Yvrench et Richard Renard, maire de Rue sont suppléants).

Où iront vos élus ?

Parmi les principaux organismes, auxquels siège la com de com, on notera que Jean-Marc Trunet, maire de Dominois, représente Authie-Maye au conseil d'administration de l'Hôpital Baie de Somme (Union des EHPAD de Rue et de Saint-Valéry-sur-Somme), ainsi qu'à l'association d'Aménagement et de Valorisation du Bassin de la Somme. Alain Baillet, maire de Fort-Mahon Plage, siègera au Parc Naturel Marin, tandis que Claude Patte se voit élu représentant pour le SAGE de l'Authie. Patricia Poupard, maire de Vironchaux, s'est présentée à deux reprises pour être titulaire d'un siège à l'AMEVA et au syndicat

mixte baie de Somme. Dans les deux cas, cette dernière ne réunit que dix-neuf voix, pas suffisantes donc pour remettre en question les candidatures soumises par la présidence. Finalement les représentants au syndicat mixte baie de Somme - Grand littoral picard sont : Claude Hertault, Richard Renard, maire de Rue, et Valérie-Anne Canal. Le président Hertault et le conseiller général du crécéen Régis Lécuyer modulaient très sérieusement sur les budgets de fonctionnement du syndicat mixte, pour lequel l'adhésion de la com' de com s'élève à 60 701 euros, "nous allons être vigilants sur l'utilisation de ces fonds, et surtout les retours qu'on en a", la même réflexion au sujet de la participation pour les navettes Eco-Mobilité (628 euros).

Subventions, qui oui, qui non ?

La com de com a attribué une série de subventions aux associations, et renouvelé son soutien au festival de l'Oiseau pour 1 500 euros, "mais, on demande là encore davantage de retombées, notamment dans l'utilisation des trois cinémas du territoire". Le club de tennis ruen devra justifier de ses comptes et des budgets prévisionnels pour accéder à une subvention supplémentaire. L'union des offices de tourisme devra pour sa part travailler avec la commission tourisme pour justifier davantage que les 6 500 euros attribués au cours de la séance.



Le président Hertault aussi en charge des finances détaillait le budget et annonçait fermement l'aboutissement de dossiers "qui n'ont que trop duré"

Claude Hertault rappelait que les associations devaient trouver leur siège sur le territoire Authie-Maye et avoir trait aux affaires sportives et/ou culturelles ou artistiques. Ainsi, on attribua 300 euros à l'Union Pongiste de Rue, 500 euros à Ani-Maye, le club de danse ruen ainsi qu'aux courses la Ruenne et la Vronnaise, 700 euros au marché médiéval d'Estrées-Crécy, 800 euros à la prochaine fête de la chasse et de la nature de Villers-sur-Authie. 1 500 euros au festival de Jazz du Crotoy. 2 200 euros au festival musical de Ponches-Estruval, 3 000 euros à Ars Terra, idem pour les collègues Jules-Roy et du Marquenterre. Interrogé par les élus Crotellois sur la non-attribution d'une subvention à la Ligue des Droits de l'Homme, Claude Hertault expliquait : "en regardant la mission de la LDH, le bureau et moi-même pensons qu'on dévie des missions associatives qu'on veut aider. De plus, tant

que je serai président il est hors de question de mettre de la politique dans nos débats et nos soutiens". Pierrick Lukowski, élu du Crotoy et proche de la LDH rappelait qu'il s'agissait d'une association non pas politique mais d'éducation citoyenne, "Dans ce cas, il m'apparaît que l'éducation citoyenne est en premier lieu l'affaire de chaque famille" classait le président Hertault. La liste des subventions reçut la majorité de la soixantaine de voix, moins huit abstentions dont le groupe crotellois, et Gérard Lheureux et Franck Bouchez, respectivement maire et adjoint de Crécy.

Dépenses à venir... vite

Côté budget, la communauté de communes Authie-Maye affiche un excédent à faire pâler n'importe quel percepteur : pas moins de 6,7 millions d'euros. Le budget 2014 s'équilibre à hau-

teur de 16,93 millions d'euros. Pour autant, la com de com s'apprête à de très lourds investissements notamment dès que la préfecture aura validé son choix de supporter la compétence scolaire. Dès lors, l'intercommunalité prendra en charge l'ensemble du fonctionnement des écoles, ainsi que les futures créations de Regroupements Pédagogiques Concentrés. De plus, parmi les gros dossiers à financer : la déchetterie de Quend - Fort-Mahon Plage, que Claude Hertault compte bien mener à bien pour l'année 2014, "il faut qu'on s'en sorte, et rapidement car ça n'a que trop duré", il y aura aussi la rénovation et l'aménagement des actuels locaux ou encore l'aboutissement tant attendu de la crèche multi-services. Le poids de l'intercommunalité dans la fiscalité ne bouge pas par rapport aux années précédentes : 12,96 % sur la taxe d'habitation, 1,63 % du foncier non bâti et 23,43 % sur la CFE (en remplacement de la taxe professionnelle), soit une recette fiscale annuelle d'un peu plus de 6,2 millions d'euros. Idem pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères qui pour les villes à ramassage simple : 12,01 % (918 659 euros), et 8,82 % pour les villes à ramassage multiple (1 237 000 euros).

Le budget 2014 a été voté à la majorité de la soixantaine d'élus présents, à l'exception de l'abstention de Franck Bouchez.

Johann Rauch